



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

C_ARTP_025

ÉTUDE PORTANT SUR LA STRATÉGIE DE E- COMMERCE AU SÉNÉGAL ET LA RELANCE DES SERVICES POSTAUX

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien d'informations générales « L'As » n°4864 du 13 janvier 2022 et publié sur le portail officiel des marchés publics www.marchespublics.sn.
2. L'ARTP a obtenu dans le cadre de son budget de l'année 2022 des fonds afin de financer l'élaboration d'une stratégie de e-commerce au Sénégal et la relance des services postaux et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de consultants référencé C_ARTP_025. La durée de la mission sera de 60 jours à compter de la date de l'ordre de démarrage des prestations.
3. Les services comprennent :
De manière générale :
L'élaboration d'une feuille de route pour le développement du e-commerce au Sénégal et la mise en exergue de l'importance du secteur de la poste dans le développement du commerce électronique selon un calendrier d'exécution prédéfini.
De manière spécifique :
 - La réalisation d'un état des lieux du commerce électronique au Sénégal ;
 - La réalisation d'une analyse économique, technique et juridique du commerce électronique au Sénégal ;
 - La proposition d'un plan stratégique de développement du commerce électronique sur **cinq (5) ans** ;
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Les candidats qui se seront manifestés seront évalués conformément aux dispositions du code des marchés et sur la base des critères suivants :

CRITÈRE	NOTE PONDÉRÉE POUR LE CRITÈRE
Nature des activités en relation avec le domaine de compétence	20 points
Nombre d'année d'expérience (1 point par année)	10 points
Organisation technique et managériale du cabinet	20 points
Qualification du cabinet dans le domaine des prestations similaires ou des études spécifiques en matière du développement du commerce électronique notamment les références concernant l'exécution de deux marchés similaires durant les dix dernières années (15 points par marché)	30 points
Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	20 points
Un ou plusieurs membres du personnel permanent ayant coordonné des missions d'envergure similaire – 10 pts par mission similaire (max 2 missions)	

La note technique minimum requise est de **75 points**.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ».
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet de la mission aux adresses ci-dessous :
couro.kane@artp.sn ou mamadou.dieng@artp.sn
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après :

Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP)

Ouakam, Route des Almadies, immeuble ARTP

Tél. : (221) 33 869 03 69 - Fax : (221) 33 869 03 70

le mardi 25 octobre 2022 à 12 heures précises, bureau N° 004 et aux heures suivantes du lundi au jeudi de 8 h à 17 heures avec une pause méridienne de 13h à 13h30 et le vendredi de 9 h à 13 heures.